



Problèmes de paiement de loyers

Par **Pereira Da Costa Adriano**, le 12/12/2008 à 12:25

J'ai en ce moment un litige avec un de mes locataires qui a des retards de paiement de loyer depuis deux mois.

Pour l'assurance maison ou vit ce locataire je possède une responsabilité civile , défense recours.

Je possède cette même assurance pour mon habitation principale ainsi qu'une protection juridique.

Est-ce que je peut me servir d'une de ces deux assurances pour me défendre dans une eventuelle procédure contre mon locataire ou dois-je souscrire a une autre assurance plus adaptée.

Pereira Da Costa Adriano

Par **jeetendra**, le 12/12/2008 à 12:57

bonjour, il faut une assurance protection juridique à part entière, sinon il vous faudra prendre un avocat ou un huissier pour la procédure d'expulsion, cordialement